

Deuxième chambre

La demande d'avis, introduite par la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse de la Communauté française, le 7 avril 2014, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant exécution des articles 23, 25, 26, 28, 30, 33 et 35 du décret du 21 novembre 2013 organisant des politiques conjoints de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la Jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation' est rayée du rôle le 7 mai 2014 à la suite du refus de prolongation de délai demandée.